

Corpucid 2000 RTU

Numéro de matériel 07

Page: 1 sur 10

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et l'entreprise**1.1 Identifiant du produit**

Nom commercial : Corpucid 2000 RTU

UFI : 9VA4-3AP4-TT2K-A6A3

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage général : Désinfectant de surface

Biocide

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise:	Miscea GmbH	Fabrikant: IVN Nettetal GmbH
Adresse/Boîte postale :	Hauptstraße 2	IVN Nettetal GmbH
Code postal / Ville :	14979 Großbeeren	Herrenpfad-Süd 31
	Deutschland	41334 Nettetal
www :	http://www.miscea.com	Germany
Téléphone:	+49 (0) 33701355350	http://www.corpusan.com
Fax:		
Informations fournies par :	E-Mail: berlin@miscea.com	

1.4 Numéro d'urgence

French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network, Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France
+ 33 3 83 85 21 92
[bnpc\(at\)chru-nancy.fr](mailto:bnpc(at)chru-nancy.fr)
<http://www.centres-antipoison.net/>

SECTION 2 : Dangers potentiels**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)

Toxique chronique pour les organismes aquatiques de catégorie 3 ; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'identification**Étiquetage (CLP)**

Avertissements de danger :	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Consignes de sécurité :	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets dangereux.

Corpucid 2000 RTU

Numéro de matériel 07

Page: 2 sur 10

Marquage spécial

Note concernant les étiquettes :

Numéro d'immatriculation :

Contient : 3 g/kg de N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Type de produit 2 : Désinfectants et algicides non destinés à une application directe destiné à être utilisé chez l'homme et les animaux

Type de produit 3 : Hygiène dans le secteur vétérinaire

Type de produit 4 : Secteur de l'alimentation humaine et animale

Utilisez les produits biocides avec précaution. Lisez toujours l'étiquette et les informations relatives au produit avant utilisation.

2.3 Autres dangers

Risque particulier de glissade en raison des fuites/déversements de produits.

Propriétés endocriniennes néfastes, résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1 Substances : sans objet

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique :

Solution aqueuse.

Ingrédients dangereux :

Identifiants	Désignation classification	Salaire
REACH 01-2119980592-29-xxxx CE n° 219-145-8 CAS 2372-82-9	N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine Toxicité aiguë 3 ; H301. Corrosion cutanée 1B ; H314. STOT RE 2; H373. Aquatique Aigu 1; H400. Chronique aquatique 1; H410. Facteurs M : Aquatique Aigu 1 : M = 10.	0,25 - 0,3%

Libellé des mentions de danger H et EUH : voir section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de difficultés respiratoires, emmenez la personne concernée à l'air frais et maintenez-la calme dans une position qui facilite sa respiration. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Après contact avec la peau :

Lavez les zones touchées à l'eau et au savon. Changez de vêtements contaminés.
Consultez un médecin en cas de réactions cutanées.

Après le contact visuel :

Rincez immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, paupières ouvertes. Retirez vos lentilles de contact si vous en portez et si elles peuvent être facilement retirées. Continuez à rincer. Consultez un ophtalmologiste en cas d'irritation oculaire.

Après avoir avalé :

Rincez-vous la bouche. Ne donnez jamais rien par voie orale à une personne inconsciente. Consultez un médecin.

Corpucid 2000 RTU

Numéro de matériel 07

Page: 3 sur 10

4.2 Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants

Aucune donnée disponible

4.3 Signes nécessitant une assistance médicale immédiate ou un traitement spécial

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Agents extincteurs**

Agents d'extinction appropriés : jet d'eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inadaptés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

En cas d'incendie, des gaz et des vapeurs de combustion dangereux peuvent être produits.

De plus, les substances suivantes peuvent être produites : oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Instructions pour la lutte contre l'incendie

Équipements de protection spéciaux pour la lutte contre les incendies :

Utilisez un appareil respiratoire indépendant.

Informations Complémentaires:

Éviter toute infiltration d'eau d'extinction dans les eaux de surface ou les eaux souterraines.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures à utiliser en cas d'urgence**

Évitez tout contact avec la substance.

Évitez d'inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols. Assurez une ventilation adéquate.

Portez l'équipement de protection approprié.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les réseaux d'égouts.

Avertir les autorités compétentes si nécessaire.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel) puis éliminer dans un récipient fermé.

Ne jamais remettre le produit renversé dans son contenant d'origine pour le réutiliser.

Informations Complémentaires:

Risque particulier de glissade en raison des fuites/déversements de produits.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

Corpucid 2000 RTU

Numéro de matériel 07

Page: 4 sur 10

SECTION 7 : Manutention et stockage**7.1 Mesures de protection pour une manipulation sans danger**

Consignes de manipulation en toute sécurité :

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une bonne ventilation des zones de stockage et de travail. Éviter d'inhaler les brouillards, vapeurs ou aérosols. Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement les mains après utilisation.

7.2 Conditions de stockage sûr, compte tenu des incompatibilités

Exigences relatives aux locaux et conteneurs de stockage :

Conserver dans un récipient hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec.

Instructions de stockage :

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Classe de stockage :

12 = Liquides non inflammables ne pouvant être classés dans aucune des catégories LGK susmentionnées

7.3 Applications finales spécifiques

Aucune information n'est disponible.

**SECTION 8 : Limitation et surveillance de
Équipement de protection individuelle/d'exposition****8.1 Paramètres à surveiller**

Limites d'exposition en milieu de travail :

N° CAS Description	taper	limite
2372-82-9 N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Allemagne : TRGS 900 Court terme	0,4 mg/m ³ (fraction inhalable)
	Allemagne : TRGS 900 Long terme	0,05 mg/m ³ (fraction inhalable)

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Assurez une bonne ventilation de la salle de travail et/ou un système d'extraction sur le lieu de travail.

équipement de protection individuelle

Limiter et surveiller l'exposition sur le lieu de travail

Protection respiratoire :

Si les limites d'exposition professionnelle (LEP) sont dépassées, un équipement de protection respiratoire doit être porté.

Portez une protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

La classe de filtre de protection respiratoire doit être adaptée à la concentration maximale de polluants (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant survenir lors de la manipulation du produit.

Protection des mains :

Gants de protection conformes à la norme DIN EN ISO 374:1.

Les spécifications du fabricant concernant la perméabilité et les temps de passage des gants de protection doivent être respectées.

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité à étanchéité parfaite conformes à la norme DIN EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle :

Portez des vêtements de protection appropriés au travail.

Corpucid 2000 RTU

Numéro de matériel 07

Page: 5 sur 10

Mesures de protection et d'hygiène :

Évitez d'inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols. Ne laissez pas ce produit entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Se laver soigneusement les mains après utilisation.

Limiter et surveiller l'exposition environnementale

Voir « 6.2 Mesures de protection de l'environnement ».

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État de la matière à 20 °C et 101,3 kPa

	fluide
Couleur:	Aucune donnée disponible
Odeur:	caractéristiques
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition et plage d'ébullition :	100 °C (eau)
Inflammabilité :	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair/étendue de la flamme :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Valeur du pH :	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique :	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau :	soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible
Propriétés des particules :	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Teneur en eau :	98,5 - 99,5
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Voir la sous-section « Possibilité de réactions dangereuses ».

Corpucid 2000 RTU

Numéro de matériel 07

Page: 6 sur 10

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions de stockage normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produit lorsque la manipulation et le stockage sont effectués conformément aux instructions.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matériaux incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne se forme si les règles de stockage et de manutention sont respectées.

Décomposition thermique : Aucune donnée disponible

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Effets toxicologiques : Ces affirmations sont basées sur les propriétés des composants individuels. Aucune donnée toxicologique n'est disponible pour le produit dans son ensemble.

Toxicité aiguë (voie orale) : Données manquantes.

Toxicité aiguë (cutanée) : Données manquantes.

Toxicité aiguë (inhalation) : Aucune donnée disponible.

Corrosion/irritation cutanée : Aucune donnée disponible.

Lésions/irritations oculaires graves : Données manquantes.

Sensibilisation respiratoire : les données sont insuffisantes.

Sensibilisation cutanée : les données sont insuffisantes.

Mutagenicité/génotoxicité des cellules germinales : Données manquantes.

Cancérogénicité : Données manquantes.

Toxicité pour la reproduction : les données sont insuffisantes.

Effets sur et via le lait maternel : les données sont insuffisantes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Données manquantes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Données manquantes.

Risque d'aspiration : Données manquantes.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés endocriniennes néfastes :

Aucune donnée disponible

Autres informations :

Informations sur la N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (CAS 2372-82-9) :

DL50 rat, voie orale : 261 mg/kg (OCDE 401)

DL50 rat, voie cutanée : 600 mg/kg (OCDE 402)

Corpucid 2000 RTU

Numéro de matériel 07

Page: 7 sur 10

SECTION 12 : Informations environnementales**12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations sur la N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (CAS 2372-82-9) :

Toxicité des poissons :

CL50 Danio rerio (poisson-zèbre) : 0,431 mg/L/96 h (OCDE 203)

Toxicité des daphnies :

CE50 Daphnia magna (Daphnia magna) : 0,078 mg/L/48 h
NOEC Daphnia magna (Grande puce d'eau) : 0,04 mg/L/48 h

Toxicité des algues :

EC50 Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) : 0,015 mg/L/72h (OCDE 201)
NOEC Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) : 0,009 mg/L/72h (OCDE 201)

Classe de danger aquatique : 1 = légèrement dangereux pour l'eau

12.2 Persistance et dégradabilité

Autres informations : Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau :
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés endocriniennes néfastes

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Informations générales: Ne laissez pas de grandes quantités pénétrer dans les cours d'eau ou le réseau d'égouts.

SECTION 13 : Informations relatives à l'élimination**13.1 Procédures de traitement des déchets**

produit

Code de déchet : 07 06 01* = Liquides de lavage aqueux, et eaux-mères
L'élimination doit être documentée.

Recommandation: Élimination conformément à la réglementation officielle.

Conditionnement

Recommandation: Éliminer conformément à la réglementation en vigueur. Les emballages non contaminés et complètement vides peuvent être recyclés.

Corpucid 2000 RTU

Numéro de matériel 07

Page: 8 sur 10

SECTION 14 : Informations sur les transports**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

omis

ADN :

ID 9006

14.2 Nom d'expédition ONU approprié

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

Non restreint

ADN :

ID 9006, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NAG

14.3 Classes de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

omis

ADN :

Classe 9, Code : M12

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR :

omis

14.5 Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement :

La substance/le mélange n'est pas dangereux pour
l'environnement selon les critères du Règlement type des
Nations Unies.

Polluant marin - IMDG :

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Transport fluvial intérieur (ADN)**

Étiquettes de danger :

-

Transport autorisé :

T

Matériel requis :

PP

14.7 Transport maritime de marchandises en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

ARTICLE 15 : Règlementation juridique**15.1 Réglementations/législation spécifique en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement concernant la substance ou le mélange****Réglementation nationale - Allemagne**

Classe de stockage :

12 = Liquides non inflammables ne pouvant être classés dans aucune des catégories LGK susmentionnées

Classe de danger aquatique :

1 = légèrement dangereux pour l'eau

Autres règles, restrictions et réglementations :

Aucune donnée disponible

Corpucid 2000 RTU

Numéro de matériel 07

Page: 9 sur 10

Réglementations nationales - États membres de la CE

Autres règles, restrictions et réglementations :

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII du règlement REACH, point 3, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce mélange.

SECTION 16 : Autres informations

Procédure de classification : Risques sanitaires, risques environnementaux : Méthode de calcul

Libellé des déclarations H aux articles 2 et 3 :

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H373 = Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

H400 = Très toxique pour la vie aquatique.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date de première publication : 18 décembre 2024

Service émetteur de la fiche technique :

Voir la section 1 : Zone de fourniture d'informations

Abréviations et acronymes : Tox.

aiguë : Toxicité aiguë

ADN : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

AGW : limite d'exposition en milieu de travail

Aiguë aquatique : Dangereux pour les plans d'eau - aiguë

Maladie chronique aquatique : Dangereuse pour les plans d'eau - chronique

AS/NZS : Norme australienne/néo-zélandaise

CAS : Chemical Abstracts Service ; CFR : Code

of Federal Regulations ; CLP : Classification,

étiquetage et emballage ; DMEL : Niveau d'effet minimal dérivé ; DNEL :

Niveau sans effet dérivé ; EC50 : Concentration efficace à 50 % ; CE : Communauté européenne ;

EN : Norme européenne ; EQ : Quantités exemptées ; UE : Union

européenne ; IATA : Association du transport aérien

international ; IATA-DGR : Association du

transport aérien international –

Réglementation sur les marchandises

dangereuses ; Code IBC : Code

international pour la construction et l'équipement des navires conçus pour

transporter des produits chimiques dangereux en vrac ; Code IMDG : Règlement maritime international sur les marchandises

dangereuses ; LC50 : Concentration létale médiane ; LD50 : Dose létale à 50 % ; MAK : Concentration maximale admissible sur le lieu de travail ; MARPOL : Convention internationale

pour la prévention

de la pollution par les navires ; Facteur M : Facteur de multiplication ; NOEC : Concentration sans effet

observé ; OCDE : Organisation de coopération et

de développement économiques ;

OSHA : Administration de la sécurité et de la santé au travail,

États-Unis ; PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique ; PNEC : Effet sans effet estimé Concentration REACH ; Enregistrement, évaluation,

autorisation et restriction des substances

chimiques RID : Règlement relatif au transport international des

marchandises dangereuses par voie ferroviaire Corr. cutanée : Corrosion cutanée STOT RE : Toxicité

spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée TRGS :

Règles techniques pour les substances dangereuses vPvB : Très

persistant et très bioaccumulatif



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) 2020/878

Révisé le : 18.12.2024

Version : 1.0

Remplace la : 0,0

version :

Langue : Imprimé : 19 décembre 2024

Corpucid 2000 RTU

Numéro de matériel 07

Page: 10 sur 10

Les informations contenues dans cette fiche technique ont été compilées au mieux de nos connaissances et reflètent l'état des connaissances à la date de révision. Toutefois, elles ne garantissent pas la conformité à certaines caractéristiques de manière juridiquement contraignante.